

Les matières recyclables en vrac dans le bac



Avril 2017 - Saviez-vous que 90% des matières qu'on retrouve dans le bac de récupération sont effectivement recyclées, alors que 10% sont des déchets domestiques et des plastiques non recyclables.

Les centres de tri sont conçus pour trier le papier et carton, les sacs et contenants de plastique, les contenants et bouteilles de verre ainsi que le métal.

Pour faciliter le tri et la récupération des matières recyclables, celles-ci doivent être déposées **en vrac** dans le bac (vert ou bleu selon les municipalités).

Pour optimiser le tri et le recyclage des matières, il suffit de :

- Retirer les circulaires du Publisac TM avant de les mettre au recyclage.
- S'assurer que les contenants en plastique comportent le symbole de recyclage (boucle de Möbius) et de ne pas placer les numéros 6. 
- Récupérer les sacs et pellicules souples de plastique, les vider de leur contenu, et faire « *un sac de sacs* ». En plus, en les regroupant vous évitez qu'ils s'envolent lors de la collecte.
- Séparer les divers emballages d'un même produit ex : boîte de carton entourée de plastique, boîte de céréales et son sac à l'intérieur, couvercle/bouchon et son contenant.
- Il n'est pas nécessaire d'enlever la vitrine de plastique des enveloppes ou l'étiquette sur les boîtes de conserve.

C'est à nous de faire la différence!

La population est par ailleurs invitée à récupérer les matières recyclables non seulement à la maison, mais également à l'extérieur (dans les rues, les parcs, les pistes cyclables, etc.).

Pour obtenir plus d'information ou visionner le clip vidéo *Tout en vrac dans le bac vert* consulter la section *Matières recyclables* sur le site Web www.ridr.qc.ca

